

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 25 juin 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/06/25-4/12

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement
Rapporteur : PICARD Laurence

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : PARIGI Jean-François

OBJET : Conventions tripartites avec diverses maisons de retraite.

Dans le cadre de ses compétences règlementaires, le Département assure l'autorisation, la tarification et le contrôle des établissements d'hébergement accueillant des personnes âgées dépendantes. Un des moyens permettant l'engagement de financement, en contrepartie d'objectifs de qualité d'hébergement et de soins, est la convention tripartite pluriannuelle.

Dans notre département, 116 établissements ont signé à ce jour une convention tripartite (Etat, Département, organisme gestionnaire d'une maison de retraite, Unité de Soins Longue Durée). Ces établissements relèvent désormais du régime de la tarification des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. 28 établissements ont déjà renouvelé leur convention et 2 Unités de Soins de Longue Durée ont conclu une première convention. Il est proposé le renouvellement de la convention tripartite de 8 EHPAD supplémentaires, et d'un avenant à la convention du fait de l'extension de l'établissement "La détente" à Dampmart.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le modèle de renouvellement de la convention tripartite présenté en annexe 1

VU le modèle d'avenant à convention tripartite présenté en annexe 2

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

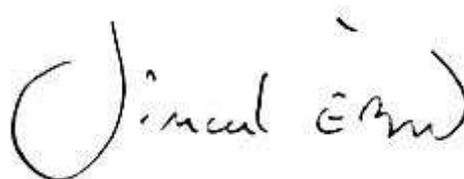
DECIDE

Article 1 : d'approuver, tels que joints en annexes n°1 et 2, les projets de renouvellement de convention tripartite de type EHPAD à conclure entre l'ARS, le Département, et les 8 EHPAD privés nommés ci-dessus, ainsi que de l'avenant à convention tripartite concernant « la résidence la Détente » à Dampmart, en fonction de la fiche annexe n°3.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer ces conventions et l'avenant à convention tripartite au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ